

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-20-0752 du 05/08/2020**

Arrêté du 23 octobre 2019

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE

**BUREAU RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe.

Date d'application : 01/08/2020

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES  
HORS CLASSE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'Action  
et des Comptes Publics

**ARRÊTE**

Portant affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des Finances publiques ;
- VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;
- VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;
- VU le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 modifié relatif au corps de catégorie A de la direction générale des Finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- VU l'arrêté du 2 février 2018 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la direction générale des Finances publiques ;
- VU L'instruction du 21 décembre 2018 relative au classement général des postes comptables projeté au 31 décembre 2019 ;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire n° 3 du 16 octobre 2019 ;
- Sur la demande de l'intéressé ;

**ARRÊTE :**

**Article premier :** M. Jean-Michel MARTY, N° DGFIP : 817541, inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe est affecté dans les conditions ci-après indiquées :

Affectation - Ancienne situation	Paierie régionale de la Guadeloupe - Comptable
Affectation - Nouvelle situation	Trésorerie de la Province Sud (Nouvelle-Calédonie) - Comptable
Date d'affectation	1 <sup>er</sup> août 2020

**Article 2 :** Le montant du cautionnement est fixé par l'arrêté du 2 février 2018.

**Article 3 :** Les dispositions du présent arrêté prendront effet à la date d'installation de l'intéressé et seront notifiées à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 23 OCTOBRE 2019

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,  
CHEF DU BUREAU RH – 1B,

FLORENCE PLOYART

BOFIP Direction générale des Finances publiques Directeur de publication : Jérôme Fournel	ISSN 2268-0756
---	----------------